

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3200

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 75

Après le mot :

«une »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« codification à droit constant des dispositions pénales concernant l'ensemble des infractions relatives à l'environnement de nature législative et réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.